

Long + 1 copie compt
M. 3. J. -

Département de la
Charente - Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

OBJET :

Séance du Samedi 15 Février 1958

Régularisation de
crédits

L'an mil neuf cent cinquante huit, le quinze février, à 17 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire, d'après convocation faites le 11 Février 1958.

58020

Etaient présents : MM. Brusset, Scugnet, Reutin, Castelnaud, Couzinet, Gaussel, Barrot, Counil, Duillaud, Camblong, Brotreau, Barrière Domocq, Pouget, Etcheber, Bourdeille, Marteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Grussenmeyer, Dufour, Tappeau, Guichaoua

Représenté : M. Rochedereux par Melle Fouché.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice il a été, conformément à l'article 50 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées (2 voix contre)

M. le Président déclare alors la séance ouverte

Certains crédits du budget 1957 se révèlent insuffisants, ceux du personnel par suite du rappel occasionné par le rappel des traitements des catégories C et D ; ceux du contingent assistance et divers petits dépassements.

Il y a donc lieu dans l'intérêt de la gestion communale de procéder à une majoration de certains articles budgétaires par autorisation spéciale.

<u>Majoration :</u>	Ch I - 2 Salaires indemnités des agents temporaires	290.000
	Ch I - 4 Salaire de l'appariteur	5.000
	" I - 5 Salaire du receveur des droits de place	25.000
	" I - 6 Assurances Sociales (Cont. patronale)	25.000
	" I - 9 Allocations Familiales et salaires uniques	80.000
	" I - 13 Contribuion patronale 5% sur salaire	25.000
	" II - 4 Matrice et rôle d'avertissements	207
	" II - 7 Télégrammes et téléphone	37.412
	" VI - 1 Matériel incendie	474
	" XII - 3 Eclairage public	335.415
	" XVI - 20 - Exploitation criée aux poissons	5.033
	" XXI - 8 - Fête de l'arbre de Noel	10.334
	à reporter	858.875

report

858.875

ch XXVI - 3 - Livrets Caisse Epargne aux nouveaux nés	4.500
ch XXVII - 1 - contingent d'assistance	2.578.215
ch XXIX - 5 - Subvention à diverses sociétés	96.000
ch XXX - 2 - Fêtes locales dépenses de la Municip.	9.664
ch XXX - 1 - Indemnité de fonction aux Maire et Adj.	2

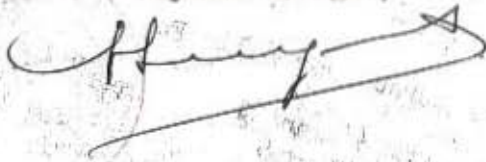
SOIT :

3.467.256,--

Le Conseil Municipal

compte tenu de la plus value de la taxe locale additionnelle aux taxes sur le chiffre d'affaire pour l'année 1957 s'élevait à 4.148.636 frs demande que ces majorations de crédits soient prélevées sur la plus value de cette taxe locale par autorisation spéciale.

Pour extrait conforme
par le Député Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

Rochefort s/Mer le 11 Mars 1958

Le Sous Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 18 Mars 1958
par le Maire
L'Adjoint Délégué,

